

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Service Aménagement

Division Évaluation Environnementale

Réf. Chr : EB/NL/286/13

Nos réf. : 2013 - 000532

Affaire suivie par : Emmanuelle BARETJE
emmanuelle.baretje@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 34 46 66 90

Montpellier, le 30 MAI 2013

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Maire
Mairie de Teyran
Place de l'Eglise
34820 TEYRAN

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

Projet de création de la ZAC multi-sites "La Passarelle" sur la commune de Teyran (34)

Par courrier reçu le **29/03/2013**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de création de la ZAC multi-sites "La Passarelle" sur la commune de Teyran.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint au Chef du Service Aménagement

Frédéric DENTAND